

Les administrateurs territoriaux ont lancé une plateforme de propositions sur leur déroulement de carrière et la valorisation de leur statut. En attendant une plateforme plus complète cet automne.

Dans un contexte « bouleversé par la réforme territoriale et les alternances au sein des exécutifs locaux », [les administrateurs territoriaux](#) se mobilisent pour élargir les débouchés de leur cadre d'emploi et défendre la position qu'ils occupent chez leurs employeurs, collectivités notamment. Dans [une plate-forme de propositions](#) dévoilée mi-avril, **l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF)** attire ainsi l'attention de la ministre de la Fonction publique sur la nécessité de valoriser les déroulements de carrières et de préserver les garanties statutaires.

Ils souhaitent notamment que le principe de parité avec le corps des administrateurs civils soit respecté. En effet, leur cadre d'emploi est soumis à des contraintes importantes (mobilité, précarité...). En contrepartie, ils doivent bénéficier des standards en vigueur dans la fonction publique d'État (FPE) ou dans les hautes fonctions publiques en Europe.

Un constat déjà effectué en 2009 dans [le rapport](#) présenté par Philippe Laurent au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). L'AATF demande ainsi une « remise à niveau » de la situation des administrateurs territoriaux par rapport à celle des administrateurs civils, « en vertu de la simple application du principe de parité entre fonctions publiques ». Ce réajustement concerne les durées d'avancement d'échelon ou les conditions de passage à la hors classe.

De plus, après les accords PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) de fin 2015, qui créent des inversions indiciaires, l'AATF souhaite un « re-pyramide indiciaire cohérent » entre les grades [d'attaché principal](#) et d'administrateur territorial. Cela permettrait d'éviter que l'indice du 1^{er} échelon d'attaché principal soit désormais supérieur à celui du 1^{er} échelon d'administrateur territorial.

Les administrateurs territoriaux aimeraient aussi que la gestion des places aux concours de l'ENA, de l'INET et à l'examen professionnel soit coordonnée, « en juste proportion des populations de fonctionnaires à encadrer ».

L'association a lancé une concertation participative auprès de ses adhérents, avec débats en régions, pour rédiger une plateforme finalisée à l'automne. Objectif : cimenter l'identité du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux par l'adhésion des propositions communes relatives à leur déroulement de carrière et à la valorisation de leur statut. Il s'agit également d'approfondir la réflexion sur les seuils d'emploi – aujourd'hui à 40 000 habitants – ou l'évolution de la gestion du cadre d'emploi. L'AATF s'appuiera sur ce document de référence pour faire valoir les intérêts des administrateurs territoriaux auprès de l'État.

Par ailleurs, l'AATF propose de resserrer les conditions et de fixer un quota pour le recrutement des contractuels sur les emplois de direction.

Marie Gasnier